

Filière REP des Articles de Sport et Loisirs

Eléments de compréhension et de langage
pour le personnel des magasins

- **Qu'est-ce que la filière REP des Articles de Sport et Loisirs ? De quoi s'agit-il ?**
La Responsabilité Elargie du Producteur (REP), c'est un principe et une obligation réglementaire qui mettent les producteurs (fabricants, importateurs, distributeurs pour leurs marques propres, ect...) en responsabilité de gérer la fin de vie de leurs produits mis sur le marché français de manière à éviter tout impact environnemental liés à une mauvaise gestion des déchets et à éviter le gaspillage. Ce principe qui concernait déjà les équipements électriques et électroniques et les textiles, concerne depuis cette année les articles de sport et de loisirs et les cycles qui n'étaient pas compris dans les deux univers précédents.
- **Quels sont les univers concernés par la nouvelle REP ASL ?**
Tous les articles de sport et de loisirs de plein air, non électriques et non textiles traditionnels comme Cycles et mobilités, Sports et loisirs nautiques, Sports de glisse (Mer et Montagne), Loisirs extérieurs, Équitation, Sports de raquette, Sports de ballon, EPI/ Protections, sport de combat, Sports fitness, musculation, Chasse & tir sportif. Cette filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) coexiste avec celle des Equipements Electriques et Electroniques et du textile présente également dans le monde du sport.
- **Comment ça marche ?**
Les producteurs ont la possibilité de s'appuyer sur un éco-organisme qui va prendre en charge leur « REP » et mettre en place pour leur compte un dispositif de collecte, de réemploi, de réparation et de recyclage directement à destination des consommateurs, en s'appuyant sur les enseignes de magasins, les collectivités, les clubs, associations et fédérations sportives, les acteurs du don et de la deuxième vie, et les réparateurs. Pour la nouvelle filière ASL, c'est l'éco-organisme Ecologic qui est référent.

- **Qu'est-ce que l'éco contribution ? A quoi sert-elle ? Où est-elle indiquée ?**
Il s'agit du montant facturé par l'éco-organisme Ecologic au metteur en marché pour gérer la fin de vie de cet article de sport et de loisirs. Elle est calculée au réel des coûts de logistique et de traitement des produits par Ecologic. Ce n'est pas une taxe car elle sert uniquement à financer le dispositif. Le metteur en marché l'intègre dans son prix de vente. Elle n'est pas obligatoirement indiquée sur le ticket de caisse ou sur la facture.
- **Qui participe à la filière ASL ?**
Tout le monde est concerné ! Les fabricants, distributeurs mais également les clubs, ligues, fédérations, les collectivités, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaires, les institutionnels... Tous s'engagent pour développer cette filière afin de réparer, réemployer, collecter, recycler les articles de sport et de loisirs mais aussi développer les actions d'éco-conception et d'économie circulaire.
- **Pourquoi mon magasin est-il concerné ?**
En tant que distributeur qui propose à la vente des articles de sport et de loisirs, je dois proposer une solution de reprise des articles usagers ou en fin de vie à mes clients. En collectant les produits et en les confiant à Ecologic, notre magasin participe à donner une seconde vie au matériel sportif ou à les recycler. Ainsi le sport s'engage sur la voie de la durabilité et de la transition écologique ! A savoir : « Je dois également reprendre gratuitement les ASL de mes clients, lorsque je vends en ligne et dans mes magasins de plus de 200 m² »
- **Qui est Ecologic ? Quelles sont ses missions ?**
Ecologic est un éco-organisme, à but non lucratif, agréé par l'Etat pour collecter et donner une seconde vie à des produits usagers ou en fin de vie, notamment ceux relatifs à l'univers du sport, des loisirs et de la mobilité. Pour ce faire, Ecologic s'appuie sur la responsabilité des producteurs mais aussi sur le savoir-faire opérationnel des distributeurs, des collectivités, des opérateurs du réemploi et de recyclage et sur les réparateurs. Les actions d'Ecologic contribuent à développer une économie circulaire française et à réduire l'impact environnemental de notre consommation. Plus d'infos sur : ecologic-france.com